



**Cérémonie du 19 mars :**

Le Conseil Municipal et les Anciens Combattants de la commune vous invitent à la cérémonie du souvenir et de recueillement à la mémoire des victimes civiles et militaires de la guerre d'Algérie et des combats en Tunisie et au Maroc qui se déroulera le dimanche 19 mars **à 10h00** à la stèle devant la Mairie.

Nous nous retrouverons tous ensuite en mairie pour le verre de l'amitié.

**Conseil Municipal :**

Je vous informe que monsieur Wilfrid Bernier a démissionné du Conseil Municipal pour raison personnelle.

**Recensement militaire :** (enfants nés en 2001)

Depuis la suspension du service national, **le recensement est obligatoire**. Il concerne garçons et filles dès l'âge de 16 ans, et jusqu'à trois mois au-delà de la date d'anniversaire. L'inscription se fait à la mairie du domicile avec présentation d'une pièce d'identité et du livret de famille.

**L'attestation de recensement délivrée est obligatoire pour toute inscription aux concours, examens soumis au contrôle de l'autorité de l'état.**

Cette démarche citoyenne permet l'inscription systématique sur les listes électorales dès l'âge de 18 ans. Les jeunes gens (garçons et filles) nés en – **avril-mai-juin 2001** sont priés de se présenter au secrétariat de mairie aux heures habituelles d'ouverture munis du livret de famille afin d'effectuer les démarches nécessaires à leur recensement.

**Carte Nationale d'Identité biométrique : Attention aux changements :**

A compter du 13 mars prochain, la mairie d'Aussac-Vadalle ne pourra plus établir vos demandes de Carte Nationale d'Identité. Seules 19 communes en Charente sont équipées de bornes biométriques (voir carte au verso).

Maintenant, vous pouvez faire une pré-demande en ligne sur internet (voir flyer ci-joint).

Pour tous renseignements, la mairie se tient à votre entière disposition. Pour les personnes non équipées en informatique, la mairie met à disposition du public, un ordinateur avec un accès internet.

**Attention aux sites commerciaux frauduleux et payants :**

Il est nécessaire d'apporter une vigilance particulière aux intermédiaires frauduleux et payants. Rendez vous sur les sites officiels : [www.service-publics.fr](http://www.service-publics.fr) et [www.ants.gouv.fr](http://www.ants.gouv.fr).

**Ramassage collecte des ordures ménagères et/ou sacs jaunes :**

Calitom, nous informe qu'à partir du 3 avril 2017, vos jours de collecte des ordures ménagères et/ou des sacs jaunes vont changer sur la commune. Des feuillets d'information vous seront très prochainement distribuer dans les boîtes aux lettres.